

a se maintenir dans l'Alliance de France pour en estre munis et contre l'Empereur et contre l'Ambition d'Espagne." Was hingegen den Herzog von Bayern angehe, habe dieser überhaupt keine Absichten, den eidg. Orten irgendwelchen Schaden zuzufügen, "ce que le Roy empescherait bien non seulement par la force mais mesme par autre voye ce Prince estant tres bien avec La France.

C'est donc un Espouvantail ridicule que M Zwyer veut mettre devant les yeux des ... Cantons que cette Crainte qu'il leur veut faire concevoir de l'Empereur de Baviere et des Espagnols." In der Tat, solange die eidg. Orte mit Frankreich im Bündnis stünden, hätten sie diesbezüglich rein nichts zu befürchten. Im übrigen seien sie, die eidg. Orte, - vorausgesetzt, dass sie unter sich einig seien - selbst genügend stark, "pour Se garantir de tout mal mais graces a Dieu personne ne songe a leur en faire".

- 1) Auf der Tagsatzung der XIII Orte vom 9. Nov. 1650 [in Baden] war Zwyer zusammen mit Johann Rudolf Wettstein zum Kaiser nach Wien entsandt worden, s. EA VI 1, 40 b und den Gesandtschaftsbericht ebenda 51 f.

Original, in franz. Sprache - AH 44, 34-35

22

1651 März 25., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN [STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN, [ALT] AMMANN, ZUG

"Il vint hier Jcy un Deputé de Basle qui m'a fait voir les Plus belles Pancartes qu'il est possible lesquelles ces Mrs. les Ambassadeurs des [XIII] Cantons [gemeint Johann Rudolf Wettstein und Sebastian Peregrin Zwyer]¹ vers l'Empereur [Ferdinand III.] ont obtenues de Luy: Mais la Chambre de Spire [gemeint das Kammergericht] n'y veut point defferer [- es ging dabei um die Exemption der Stadt Basel von eben diesem Gericht -], qu'a des conditions quj rendent les ordres de l'Empereur Inutiles a Mrs. [Bürgermeister und Rat] de Basle, sj bien que leur Deputé m'a fait ouverture de quelque entremise de l'Autorité de sa Majesté [Ludwig XIV.] vers des Princes de l'Empire Sur ce Sujet.

De sorte que ce qui a esté publié des grands succez de l'Ambassade de ces Mrs. se reduict a la monstré de beaucoup de Papiers et de Seaux Imperiaux qui

auront bonne grace dans les archives des ... Cantons [wohl das Tagsatzungs-archiv in Baden gemeint], mais s'Il n'y a autre chose ... [die im Reich ver-arrestierten] marchandises de ceux de Basle ne seront pas rendues. Cela auroit esté fait aussytost apres la Diette ... de Novembre [gemeint die Tagsatzung der XIII Orte vom 9. November 1650 in Baden]² si ... les suisses se fussent adressés a l'assemblée de l'Empire [Exekutionstag] qui se tenoit lors a Nu-remberg mais l'envoy de ces Mrs. a Vienne rallentist l'assemblée et l'empescha de donner ses ordres a la Chambre de spire sur ce sujet, selon que M. [Charles Dubois] le Baron d'A v a u g o u r [Kommissär Frankreichs beim Römischen Reich, d.h. beim Exekutionstag zu Nürnberg] luy avoit disposée Sur ce que Je luy en avoit escrit; C'est ce que J'ay fait voir Joy au Deputé de Basle par une lettre que M d'Avaugour m'escrivit lors. Cette occasion estant passée J'ay peur que la Chambre de Spire ne se relasche point sans quelque demonstration rigoureuse de[s] ... Cantons. Cependant M Zvveyer n'aura pas de quoy se glorifier en la Diète prochaine [gemeint die Tagsatzung der XIII Orte vom 16. April 1651 in Baden]³, laquelle Il a eu raison de presser, affin que l'on n'eust pas le temps de cognoistre le peu de fruict que son voyage a Vienne a produict. Il n'y a rien de nouveau en nostre Cour sinon que les reconciliations des uns et des autres [Fronde] se font peu a peu, que l'on y establit le Ministere, et que l'on y fait des grands preparatifs pour la Campagne."

"L'affaire de Basle".

Von späterer Hand steht weiter: "Action des paysans de l'evesché de Pasle. et les troubles des paysans comuns en suisse [1653]".

1) s. AH 44/21 Anm. 1 2) s. EA VI 1, 40 b 3) s. ebenda 51 f

Original, in franz. Sprache, mit Siegel. Zwei Dorsualnotizen, wovon die erste von Beat II. Zurlauben stammt und zeitgenössisch ist. - AH 44, 36-37

23

1651 April 5.

A

SCHREIBEN [VON STADT- UND AMTSRAT BEAT II. ZURLAUBEN AN DEN FRANZ. AMBASSADOREN JEAN DE LA BARDE]

"Quand bien le premier ordinaire nous deburoit apporter quelques bonnes nouvelles de la satisfaction des nos Regiments elles ne seroient suffisantes de contenter les Cantons sur les plainctes [Pensionenausstände] si souvent rei-